

## Congés bonifiés

### L'administration a répondu favorablement aux attentes de la CFTC

Comme nous nous y étions engagés dans notre tract du 11 février dernier, nous revenons vers vous avec les réponses de la DRH sur les revendications de la CFTC.

Le décret de 2020 ayant raccourci de moitié la durée possible du séjour sur place, nous avons demandé que la Ville de Paris permette à nos collègues ultramarins de prolonger leur séjour auprès de leur famille

- en les autorisant à ajouter des JRTT, des jours de récupération ou des jours de CET à leurs jours de congés annuels
- en faisant sauter le verrou des 31 jours consécutifs maximum, applicables aux congés annuels, mais aux congés annuels seulement
- et en leur garantissant que le billet de retour resterait bien financé par la Ville de Paris en cas de prolongation de leur séjour

L'administration a répondu favorablement à ces 3 demandes. Chacun, chacune, aura donc le droit de mêler des congés de l'année en cours (CA, JRTT, récup) et des congés acquis les années précédentes (CET) pour rester plus longtemps auprès des siens. Les billets de retour seront ajustés en conséquence

## La CFTC se félicite de ces avancées !

Rappelons tout de même que :

- en cas de souhait de prolongation du congé bonifié, une autorisation préalable devra avoir été demandée à la hiérarchie, comme c'est le cas pour tous les congés qui dépassent les 31 jours consécutifs,
- l'indemnité de cherté n'excèdera pas les 30 jours réglementaires, la prolongation d'un congé bonifié sera donc à la charge de l'agent
- il est possible d'anticiper les dates de prises de congés, dans la limite de 6 mois, pour faciliter le départ des familles qui ont des enfants en âge scolaire
- des départs dissociés restent possibles, sous certaines conditions, dès lors que l'agent arrive sur place le premier et est le dernier à en repartir

**Votre UGD reste votre interlocuteur direct pour toutes les questions individuelles**

(→ Date de début / fin de cycle, CIMM, aide à la définition des dates, démarches...)

**Toujours vigilante, la CFTC à vos côtés**

*La Vie à Défendre*

